

**PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT**

**COURS DE PILATES**

Le remboursement du coût d’inscription à une session de Pilates en ligne peut s’appliquer simplement en demandant son annulation\*.

Pour l’obtenir, la personne inscrite ou l’un de ses proches doit communiquer avec l’AQRP au moins 72 heures ouvrables avant la date du premier cours. Si la demande d’annulation n’est pas effectuée dans les délais prévus, aucun remboursement ne sera fait.

Pour nous joindre

• Téléphone : 1 800 653-2747, option 4

• Courriel : chantal.berube@aqrp.ca

*\*Certaines restrictions s’appliquent.*